



dit t on toujours verser la penssion alimentaire

Par **pelican**, le **08/05/2009** à **20:37**

Bonjour, rnvoila nous verssons une penssion alimentaire a l exe femme de mon mari mais les enfants elle ne les a plus il sont tout les deux placer dans un foyer depuis 5 ans nous venon seulement de l apprendre depuis quelle que mois esque nous devons toujours lui verser les penssion alimentaire

Par **Marion2**, le **08/05/2009** à **20:51**

Bonsoir, rn rn Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la maman et l'informer de cette situation. rn Seul le JAF peut décider d'une modification de pension alimentaire ou de sa suppression. rn rn Mais votre mari n'a jamais exercé son droit de visite ? Il ne voit pas ses enfants ? rn Ses enfants sont placés en foyer d'accueil depuis 5 ans et il ne le savait pas ? rn Il aurait très bien pu récupérer ses enfants plutôt que de les voir placés . rn rn rn rn Cordialement.